

IMPORTANT

Déclaration d'assurance suite à la panne électrique à Peipin du 8 au 11 janvier 2018

Suite à la réunion du 23 janvier 2018 en préfecture avec les services d'Enedis, de gendarmerie et de secours concernant la panne électrique survenue sur la commune de Peipin du 8 au 11 janvier 2018, veuillez trouver la démarche à suivre concernant la déclaration des sinistres subis.

Dans un premier temps nous vous avons informé que la commune constituerait un dossier global pour appuyer les déclarations des sinistrés. Il s'avère que cette démarche était inutile.

Ainsi et comme nous vous l'avons également indiqué, **chaque sinistré doit uniquement faire sa déclaration auprès de son assurance**, celle-ci se rapprochera de l'assurance d'Enedis pour traiter votre dossier.

En effet Enedis a déjà déclaré le sinistre auprès de son service assurance, ainsi le sinistré n'a pas besoin de fournir de justificatif.

Nous remercions de votre compréhension.